

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON****SEANCE DU 05 JUIN 2026**

Date de convocation : 29.05.2026	L'an deux mille vingt-six le vendredi 5 juin à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.
Membres :	Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Marion BOLARD, Fabien JEAN
En exercice : 15	Procurations : Bertrand CROSET à Jean-Pierre MAISONNEUVE, Magali LORENZI à Marion BOLARD, Marine BLAISE à Suzy MACHUROT
Présents : 9	Absents : Jean-Marie TORELLI, Marie-Ange ODDONE, Florent LAZARE
Votants : 12	Secrétaire : Suzy MACHUROT
N° 9	

N°9 -OBJET : DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis que le CCAS de la Commune a été dissous le 31 décembre 2021, il revient au Conseil Municipal de délibérer pour décider de l'attribution d'aides individuelles sur la commune.

Monsieur le Maire, Président du comité consultatif d'aide sociale fait part des difficultés financières rencontrées par Madame S sur Auzon.

Madame t a inscrit son fils en colonie de vacances en Ardeche du 5 au 24 juillet 2026 pour un montant de 990€. Elle souhaite un complément d'aide de la Mairie au financement de cette inscription.

Les membres du comité consultatif d'aide sociale réunis le vendredi 29 mai 2026 ont émis l'avis de prendre en charge 250 à 300€.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 084-218401487-20260605-D09_05062026-DE

- **DECIDE** d'attribuer à Madame une aide exceptionnelle d'un montant de 300 euros, pour financer l'inscription à la colonie de vacances
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65133 du budget 2026 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et tous les membres ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance
Suzy MACHUROT



Copie certifiée conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET

